

voit chargée de leur faire part d'une Déclaration " de ses sentimens touchant les affaires de Pologne. „ Le Garde des Sceaux fit ensuite la lecture de cette Déclaration, dont voici la teneur.

LA dignité du Roi Très-Chrétien, le rang qu'il " tient entre les principales Puissances de l'Eu- " rope, & le désir qu'il a si fréquemment manifesté pour " le maintien de la tranquillité publique, ne lui per- " mettent pas de voir avec indifférence qu'il soit " entrepris par aucune Puissance d'influer sur la " liberté parfaite & entière dont la Nation Polo- " noise doit jouir dans la prochaine élection d'un " Roi futur, conformément aux loix fondamentales " d'une République amie & alliée de la France.

Sur ces principes Sa Majesté déclare qu'elle " ne sçauroit faire un meilleur usage du pouvoir " que le Tout-Puissant lui a confié, qu'en le fai- " sant servir à empêcher que quelque Puissance n'a- " busé de la supériorité de ses Forces pour oppri- " mer la Pologne, ou gêner sa liberté dans l'élec- " tion d'un Roi futur, conformément aux Déclara- " tions qui en ont été ou seront faites à ceux qui " représentent la Nation. „

IV. Ce qu'on remarque dans cette Déclaration, c'est qu'il n'y est fait aucune mention du Roi Stanislas. Le même jour 17. on a dépêché des Exprés pour la porter aux Ministres du Roi en diverses Cours, & l'on reçut déjà au commencement d'Avril la réponse de l'Empereur sur ce sujet; mais on en parle si différemment, qu'on ne peut en rien dire de positif.

V. Le Comte Jablonowski est arrivé de Varsovie à Versailles pour informer Leurs Majestés de l'état des affaires en Pologne: Il est allé depuis